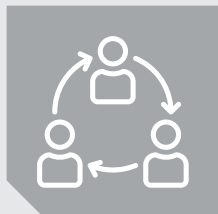


Votre Agent général et son équipe mettent leur expertise à votre service pour vous apporter écoute et conseils dans tous vos projets. Parce que le métier de votre Agent général, c'est de vous accompagner au quotidien pour vos besoins personnels et professionnels.



SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ

Flotte de véhicules - Perte d'exploitation -
Responsabilité civile de l'entreprise
et du dirigeant - Cyber Risques -
Marchandises transportées - Bris
de machine - Dommages aux biens



GÉREZ ET FIDÉLISEZ VOS SALARIÉS

CCN - Santé collective - Retraite collective - Prévoyance
collective - Indemnités de fin de carrière - Épargne
salariale - Indemnités de licenciement -
Déplacement pro des salariés



PRÉSERVEZ VOS REVENUS

Protection du TNS Madelin -
Arrêt de travail - Homme clé -
Garantie des associés - Invalidité -
Retraite - Perte d'emploi - Décès



PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE

Auto - Habitation - Santé -
Transmission - Épargne retraite -
Assurance emprunteur -
Protection juridique - Accident
de la vie perso & pro - RC personnelle



GAN ASSURANCES EMPRUNTEUR

Une couverture dès
la signature de votre
contrat en cas de
décès accidentel.

ASSURANCE DE PRÊT

Une solution pour chaque projet immobilier

L'assurance de prêt, ou assurance emprunteur, est
nécessaire pour garantir le **remboursement de vos
crédits en cas de coup dur.**

Elle permet de vous protéger, vous et votre famille, en
prenant en charge le paiement de vos échéances de
prêt en cas d'arrêt de travail ou en remboursant le solde
de votre crédit en cas de décès ou d'invalidité.

LE + GAN ASSURANCES

Vous empruntez à deux ?

Bénéficiez d'une
réduction de 5 % pour
vous et votre co-
emprunteur.

Pour les conditions et limites des garanties présentées dans ce document, se reporter à la Notice d'information.
Gan Assurances Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr - Direction Réclamations Clients : Gan Assurances - 3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre - Email : reclamation@gan.fr Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie Groupama Gan Vie Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris.
Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Ref. 3370-GAB04-102020
- Photos : © Shutterstock



Gan Assurances **a la solution** **qui vous correspond**

■ Vous vous apprêtez à faire un achat immobilier.

Sachez que vous pouvez choisir l'assureur de votre choix et que vous n'êtes pas dans l'obligation de souscrire l'assurance de prêt proposée par votre banque.

■ Vous avez un prêt immobilier en cours.

Même si vous avez déjà une assurance emprunteur en cours, sachez que vous pouvez réaliser des économies en changeant d'assureur. Votre nouveau contrat devra avoir un niveau de garanties égal ou supérieur à celui du contrat initial.

■ Vous êtes propriétaire et vous êtes sur le point de renégocier votre prêt.

Gan Assurances vous propose de faire des économies sur votre assurance de prêt, tout en répondant aux garanties exigées par votre banque.

BON À SAVOIR

Vous souhaitez changer d'assurance emprunteur ?

Gan Assurances s'occupe à votre place de toutes les démarches de résiliation auprès de votre banque et de votre assureur actuel.

Vous pouvez changer d'assurance dans les 12 premiers mois du prêt et au plus tard quinze jours avant le terme des 12 mois ou à l'échéance annuelle de votre contrat d'assurance en respectant un préavis de deux mois.

Pourquoi choisir **Gan Assurances Emprunteur ?**



■ **Une couverture dès la signature de votre contrat** en cas de décès accidentel.



■ **Une réduction de 5 % pour vous et votre co-emprunteur** sur toute la durée de votre contrat, pour toute souscription conjointe avec un capital assuré à 100 % pour chaque emprunteur.



■ **Un tarif compétitif**
vous pouvez économiser jusqu'à 15 000 €* sur le coût total de votre crédit.

*Économies réalisées pour un prêt de 180 000€ au taux de 2,5 % sur 20 ans pour un couple de cadres de 37 ans, non-fumeurs, avec un TAEA (Taux Annuel Effectif d'Assurance) de 0,66 % ramené à 0,24 % par emprunteur assuré à 100 % chacun en cas de décès, perte totale et irréversible d'autonomie, d'arrêt de travail, d'invalidité et ayant souscrit l'option Sécurité (soit 14 810 € d'économies au final).

Selon une étude réalisée par Réassurez-moi en 2021.